



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PANIER DU VERT

Route de Catus
46150 CATUS
France

N° : FAC00000048

Date : 02/06/2025

N° client : 17

Réf. : Réf. aux BDL00000258 BDL00000279 BDL00000303 BDL00000328

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000258 du 05/05/2025					
PONTE 04.05.25 DLC 01.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	30,00	Boites	1,20 €	36,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				96,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000279 du 12/05/2025					
PONTE 11.05.25 DLC 08.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				90,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000303 du 20/05/2025					
PONTE 18.05.25 DLC 15.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				90,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000328 du 27/05/2025					
PONTE: 25.05.25 DLC: 22.06.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PANIER DU VERT

Route de Catus
46150 CATUS
France

N° : FAC000000048
Date : 02/06/2025
N° client : 17

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				90,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	366,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	20,13 €
Réduite	366,00 €	5,50%	20,13 €	Total TTC	386,13 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				386,13 € au 31/07/2025	

Le montant total s'élève à trois cent quatre-vingt-six euros et treize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).